



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Mardi le 3 juillet 2018

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de Ville de Dunham

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Pierre Janecek, maire

François Tremblay

Gaston Chamberland

Léo Simoneau

Jules Brunelle-Marineau

Guillaume Brais, conseillers

ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loisselle

ADMINISTRATION

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

183-18 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté

Adopté.

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

184-18 Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée du mois de juin 2018 soit accepté tel que rédigé, sauf pour la résolution n° 157-18 où la servitude à annuler devrait être celle créée par l'acte de servitude 182 667 et l'acte de correction 224 691.

Adopté.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- M. Karo Papazian — collecte de gros rebuts.

Monsieur le maire fait un retour sur les questions du public de la dernière assemblée.

COMPTES PAYABLES

185-18 Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que la liste des comptes payables au 3 juillet 2018, représentant des déboursés de 237 329,02 \$, soit acceptée et qu'il soit procédé au paiement desdits comptes, par les chèques # 34319 à # 34423 inclusivement.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de ces dépenses pour un montant total de 216 284,42 \$, le solde des dépenses de 21 044,60 \$ ayant fait l'objet d'un certificat antérieur.



186-18
N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que le remboursement de dépenses suivant soit autorisé au membre du conseil ci-après nommé, suite à sa participation à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la bate Missisquoi qui a eu lieu à St-Armand le 18 juin 2018 :

François Tremblay25,80 \$

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 11000 310.

SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général donne un compte-rendu sur l'état des dossiers en cours.

ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables donnent les principaux dossiers en cours à la REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI, à la MRC et au CLD.

ADMINISTRATION — FINANCES

REMBOURSEMENT DE TAXES MUNICIPALES

187-18

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le remboursement de taxes municipales suivant soit autorisé :

- LES PIPE-LINES MONTRÉAL I.TÉ..... 15 622,74 \$
6000-76-5050 (décision du Tribunal Administratif du Québec)

Le tout selon le document préparé à cet effet par le trésorier.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 13000 896 et # 02 13000 992.

AUTORISATION DE SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PAVAGE DES ACCOTEMENTS ROUTE 213

188-18

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que Monsieur Pierre Janecek, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, un protocole d'entente pour le pavage des accotements de la route 213, selon l'acceptation des termes prévus par la résolution n° 263-17.

Adopté.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES CONGRÈS ADMO ET ACSIO 2018

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

189-18
N° de résolution
ou annulation

et unanimentement résolu que les dépenses suivantes soient remboursées au directeur général, suite à sa participation au congrès de L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC qui s'est tenu à Québec les 13, 14 et 15 juin 2018 et un repas lors d'une rencontre avec le député fédéral Denis Paradis, ainsi qu'au directeur du service incendie, pour des frais de repas lors de sa participation au congrès de L'ASSOCIATION DES CHEFS DE SERVICE INCENDIE DU QUÉBEC :

- Pierre Loiselte 1 376,13 \$
(frais de représentation pour 3 jours, kilométrage et stationnement – selon la même formule que ce qui est prévu pour les élus dans le règlement sur le traitement des élus, soit 355,00 \$ par jour, plus le kilométrage et le stationnement.
- Pierre Loiselte 39,66 \$
(frais de repas pour 2 personnes : rencontre avec député fédéral)
- Patrick Coumroyer 37,23 \$
(frais de repas congrès de l'ACSIO)

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 14000 310 et # 02 22000 310.

VENTE PARTIE PASSAGE PIÉTONNIER

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

190-18

et unanimentement résolu que le lot 6 254 332 du cadastre du Québec, soit la partie résiduelle du passage piétonnier récemment acquis par la municipalité, soit revendu à Monsieur Rock Noisieux pour un montant de 3 150 \$ (plus taxes) en plus de la moitié des frais d'arpentage et bornage, soit 750,15 \$, et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires.

Adopté.

ACQUISITION EMPRISE SUPPLÉMENTAIRE LOT 6 170 501 FOSSÉ RUE BAILLON

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marneau

191-18

et unanimentement résolu que soit autorisée l'acquisition du lot 6 170 501 du cadastre du Québec, pour une emprise supplémentaire à cause de l'empiètement d'un fossé sur la propriété d'Hélène Lessard et Bruno Cyr au 175, rue Baillon, et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires. Le prix d'achat sera au montant de l'évaluation municipale, soit 1 940 \$.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10320 710.

DEMANDE À COWANSVILLE — RACCORDEMENT VIANDES DUNHAM

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

192-18

et unanimentement résolu qu'une demande officielle soit acheminée à la Ville de Cowansville afin de confirmer par résolution son accord pour que l'entreprise VIANDES DUNHAM puisse se raccorder à leur réseau d'égout sanitaire, via le prolongement pour desservir le futur poste de la Sûreté du Québec à Dunham, le tout sujet aux mêmes conditions que celles établies pour le poste de la SQ et moyennant la compensation confirmée par la résolution n° 132-18 du conseil municipal de Dunham.

Adopté.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

SOUSSIONS PIERRE MG-20 POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT

Suite à notre appel d'offres public pour la fourniture de 10 000 tonnes de pierre MG-20 pour des travaux de rechargement de chemins et rues, les soumissions suivantes ont été reçues et ouvertes publiquement le 11 juin 2018 à 10 h, soit :

- CONCASSAGE PELLETIER INC..... non livré : 80 482,50 \$ (taxes incluses)
.....option livraison : 154 066,50 \$ (taxes incluses)
- CONSTRUCTION DJL INC..... non livré : 126 472,508 \$ (taxes incluses)
.....option livraison : 159 240,66 \$ (taxes incluses)
- SINTRA INC..... non livré : 137 280,15 \$ (taxes incluses)
.....option livraison : S.O.

Après étude, il est :

193-18

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unaniment résolu que la soumission présentée par CONCASSAGE PELLETIER INC.
soit acceptée.

Adopté.

TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE PIERRE

194-18

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unaniment résolu que des travaux de rechargement de pierre soient autorisés sur
différents chemins et rues jusqu'à concurrence de 10 000 tonnes métriques.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette
dépense aux postes budgétaires # 02 32000 622 et # 03 10320 710.*

DEMANDE DE SOUSSIONS SEL A DEGLACER

195-18

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unaniment résolu qu'une demande de soumission sur invitation soit préparée pour la
fourniture de sel à déglacer pour la saison d'hiver 2018-2019.

Adopté.

DEMANDE DE SOUSSIONS CAMION 10 ROUES

196-18

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unaniment résolu qu'un appel d'offres public soit autorisé en vue de l'acquisition,
par voie de crédit-bail, d'un camion 10 roues neuf équipé d'un système de boîtes
interchangeables, d'un équipement de déneigement et d'un épandeur à sel et abrasifs.

Adopté.

SABLAGE ET PEINTURE CAMION 6 ROUES 2013

197-18

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unaniment résolu qu'un montant approximatif de 15 000 \$ soit autorisé pour le
sablage et la peinture de la boîte du camion 6 roues Sterling 2013.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette
dépense au poste budgétaire # 02 32000 525.*



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

URBANISME

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 18-04 — MYLÈNE ET NATHALIE DENAULT — 146 OSTIGUY

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

N° de résolution
ou annotation

198-18

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM 18-04 de Mesdames Mylène et Nathalie Denaault, afin de permettre une opération cadastrale ayant pour effet de rendre non-conforme, par rapport à sa superficie, un lot adjacent, en dérogation avec l'article 38 du règlement de lotissement n° 244-03. L'opération vise l'agrandissement d'un lot de 959,9 mètres carrés à un lot de 1 490,8 mètres carrés. Cette opération a pour effet de réduire la superficie d'un autre lot de 2 218,2 mètres carrés à 1 687,1 mètres carrés.

Adopté.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM 18-05 ET 18-06 — GESTION GODWIN INC. — 3730-3734 PRINCIPALE

199-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée :

— la demande de dérogation mineure DM 18-05 de GESTION GODWIN INC. afin de permettre une opération cadastrale ayant pour effet la création d'un lot de 1 009,8 mètres carrés, d'une profondeur moyenne de 54,32 mètres et d'une façade de 19,64 mètres, en dérogation avec l'article 17 du règlement de lotissement n° 244-03 qui prévoit une superficie minimale de 1 500 mètres carrés, une profondeur moyenne minimale de 40 mètres et un frontage minimal de 30 mètres.

— la demande de dérogation mineure DM 18-06 de GESTION GODWIN INC. afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment agricole à 1 mètre de la ligne avant, en dérogation à l'article 27 du règlement de zonage n° 243-03 qui indique une marge avant de 15 mètres.

Adopté.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 18-07 — JACQUES BEAULIEU ET LUCIE VALIQUETTE — 215 LAROSE

200-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM 18-07 de Jacques Beaulieu et Lucie Valiquette afin de régulariser l'implantation d'un cabanon situé à 0,93 mètre de la ligne latérale, en dérogation avec l'article 74 du règlement de zonage n° 243-03 qui prévoit une marge minimale de 1 mètre.

Adopté.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-18-08 — JEAN-DENIS JEAN — 51 BAGOT

201-18

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que, suite à un avis favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, soit autorisée la demande de dérogation mineure DM 18-08 de Jean-Denis Jean afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal situé à 1,66 mètre de la ligne latérale en dérogation avec l'article 27 du règlement de zonage n° 243-03.

Adopté.



N° de résolution
ou annotation

202-18

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

DEMANDES AU PIIA 18-05 ET 18-06 - ENSEIGNES LA FIBRE ET MOI ET GONTHIER MAROQUINERIE — 3809 — 3813 PRINCIPALE

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau

et unanimement résolu que, suite à une recommandation favorable du COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU), les travaux suivants, assujettis au PIIA, soient autorisés sur la propriété du 3809@3813, rue Principale :

- installation d'enseignes pour deux nouveaux locataires, LA FIBRE ET MOI et GONTHIER MAROQUINERIE.

Pour l'affiche posée directement sur le mur du Relais de la Diligence, les dimensions de l'affiche au mur doivent être de 3' 4'' de largeur par 2' de hauteur et ce, pour les deux affiches, afin de s'harmoniser à l'affichage déjà existant. Aucune indication supplémentaire quant au contenu de l'affiche n'est demandée.

Pour l'affiche sur le poteau au chemin, il faudra faire une bannière pour les deux commerces. Cette bannière serait de 7' 11'' de largeur par 1' 4'' de hauteur. Le matériau utilisé sera le bois. L'affiche devra avoir le même modèle que l'affiche déjà existante (soit rectangulaire avec les coins renforcés). Pour ce qui est de l'affiche sur poteau, puisque les deux commerces seront affichés ensemble, il faudra s'assurer que la bande grise qui fait le pourtour soit uniforme pour les deux affiches.

Adopté.

RECOMMANDATION À LA CPTAQ — DEMANDE VIGNOBLE DU RUISSEAU INC. (EXPLOITATION TABLE CHAMPÊTRE)

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

203-18

et résolu que le conseil municipal de cette ville recommande favorablement à la CPTAQ d'autoriser la demande d'utilisation, à une autre fin que l'agriculture, soit l'exploitation d'une table champêtre, sur le lot 4 238621 du cadastre du Québec, en fonction des critères de l'article 62 de LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES. Dans la mesure où l'usage « *table champêtre* » tel que décrit dans la présente demande s'exerce à l'intérieur de l'autre de salle à manger déjà aménagée, d'une superficie maximale de 160 mètres carrés, et qu'aucune augmentation de superficie ne découle de cette demande, le projet est considéré conforme à l'article 137 du Règlement de zonage n° 243-03 de la Ville de Dunham.

Adopté.

Monsieur le conseiller Léo Simoneau enregistre son vote contre la proposition.

PIIA 18-02 — DANIEL GRENIER — 151 OSTIGUY

CONSIDÉRANT QU' une terrasse existait à l'endroit où la nouvelle terrasse a été installée ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 182 du règlement de zonage de la municipalité confère le droit au citoyen de réparer et entretenir une construction dans la rive d'un cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation auraient pu être faits sur la terrasse afin de rendre celle-ci sécuritaire si le citoyen avait demandé préalablement un certificat d'autorisation ;

CONSIDÉRANT QUE la section 3 du règlement n° 246-03 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) donne le pouvoir au conseil municipal d'analyser un aménagement en bande riveraine de façon discrétionnaire et d'évaluer l'impact réel du nouvel aménagement sur la qualité de l'eau au lac Selby ;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel aménagement n'empiète pas davantage dans la bande riveraine, que les points d'ancrage dans la bande riveraine demeurent les mêmes et que la qualité de l'aménagement paysager sous la terrasse ne sera pas modifiée à cause de la nouvelle terrasse ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

CONSIDÉRANT QU' un professionnel reconnu en la matière a fait une analyse de la végétation actuelle de la rive, des dispositions à prendre afin de maximiser la qualité de l'aménagement en dessous de la terrasse et qu' un plan préliminaire de végétalisation de la bande riveraine a été fourni au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU' un plan complet sera remis au comité consultatif d'urbanisme et que ces travaux auront comme impact d'améliorer la qualité de la bande riveraine du lac, ce qui est l'un des critères d'analyse de la section 3 du règlement n° 246-03 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et qu'un professionnel reconnu en la matière pourra le confirmer lors d'un rapport d'inspection final suivant les travaux ;

204-18

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la demande de PIA #18-02 soit autorisée aux conditions suivantes :

- Une amende sera remise au propriétaire pour travaux non conformes dans la rive ;
- Le plan final d'aménagement paysager doit être approuvé par le CCU avant les travaux ;
- Un rapport d'inspection final doit être remis au CCU dans un délai raisonnable suite à la réalisation des travaux.

Adopté.

ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

AMÉNAGEMENT PAYSAGER PR3 ET QUAI MUNICIPAL

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

205-18

et unanimement résolu que des travaux d'aménagement paysager et d'aménagement de bandes riveraines soient autorisés au terrain de la station de pompage PR3 à l'intersection de la rue Jeté et du chemin Selby, ainsi que sur la berge près du quai municipal selon les propositions de

- PAYSAGEMENT MERCIER 3 259,54 \$ (taxes incluses)
- Ô JARDIN (Julie Bellefroid)..... 2 194,01 \$ (taxes incluses)

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense aux postes budgétaires # 02 41000 522 et # 02 47000 990.

ESSAI REVITALIZER DE CENTROTECH

206-18

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que soit autorisé l'essai gratuit de la technologie « Revitalizez » de CENTROTECH afin de démontrer une amélioration de différents paramètres de la qualité de l'eau du lac Selby (augmentation du niveau d'oxygène, augmentation des populations microbiennes dans les aérobies dans les boues de fond, réduction des odeurs provenant des boues de fond, réduction des niveaux de phosphore, diminution des proliférations d'algues, dont les algues bleu vert, réduction des plantes envahissantes, augmentation de la transparence de l'eau), avec un suivi d'analyse de laboratoire externe, afin de valider ces améliorations.

L'essai se terminera à la fin novembre 2018, sans obligation pour la municipalité.

Adopté.



N° de résolution
ou annotation

207-18

ACHAT D'UN BBO
Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau
et unanimement résolu qu'un montant approximatif de 800 \$ soit autorisé pour l'achat d'un
BBO au gaz de grande surface pour les différentes activités et événements de loisirs de la
municipalité, et de différents organismes œuvrant sur le territoire.

Adopté.

*Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette
dépense au poste budgétaire # 02 70150 690.*

CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE/COMMUNICATIONS

ACHATS EQUIPEMENTS DE SAUVETAGE NAUTIQUE

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que les achats suivants soient autorisés pour le service des
incendies :

- équipements de sauvetage nautique — approximativement 2 900,00 \$

Ces équipements seront remboursés par le ministère de la Sécurité publique

Adopté.

Cette dépense a déjà fait l'objet d'un certificat de crédits à la résolution n° 143-18.

SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.

VARIA

Aucun point apporté, aucun nouveau dossier discuté.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Dunham (Québec)

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

N° de résolution
ou annotation

- | | |
|---------------------------|---|
| ▶ Karo Papazian | - collecte gros rebuts ;
- budget tourisme. |
| ▶ Mme Irène Gagné | - collecte gros rebuts. |
| ▶ M. Laurent Chatele | - collecte gros rebuts. |
| ▶ M. André Pinosmault | - projet traitement de surface rue Baillon. |
| ▶ M. François Charbonneau | - présence de résidents du lac Selby à l'assemblée ;
- bonne qualité de l'eau au lac Selby ;
- essai <i>revitalizer</i> ;
- félicitations François Tremblay ;
- collecte résidus verts. |
| ▶ M. Gilles Nadeau | - essai <i>revitalizer</i> . |
| ▶ M. François Cusson | - égouts VIANDES DUNHAM ;
- frais transport de pierre. |
| ▶ M. Jean Binette | - révision évaluation MONTREAL PIPELINES. |
| ▶ M. Germain Duchesneau | - nivelage chemin Childerhouse. |
| ▶ M. René Roy | - branches et collecte résidus verts. |

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

209-18

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimentement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.


Pierre Janecsek, maire


Pierre Loiselle, greffier


Nicole Gingras, trésorier